

**EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 25 février 2026,

OBJET : Location droit de pêche sur les étangs du Genevray

L'an deux mille vingt-six, vingt-cinq février, à dix-huit heures et trente-sept minutes en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le onze février deux mille vingt-six

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 24

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Olivier BROCHET, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Geneviève GERBAULET, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie LYAUDET(MARIN), Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 3

FORAY Gaëlle pouvoir à BOYER Corinne
MARTINE Christine pouvoir à CYVOCT Jean-Michel
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à BOURGEAIS Didier

Membres absents excusés sans pouvoir : 2

CRETIER Humbert, ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 24 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants

Vu la délibération du conseil municipal de Plateau d'Hauteville n° 2025 01 06 du 22 janvier 2025 accordant à l'association pour l'exploitation des étangs de Thézillieu, le droit de pêche sur les étangs du Genevray, moyennant une location de 100 € pour la saison 2025 (du 1^{er} avril 2025 au 30 mars 2026), non reconductible.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler le bail de location du droit de pêche sur les étangs du Genevray au bénéfice de l'Association pour l'exploitation des étangs de THEZILLIEU.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- **ACCORDE** à l'Association pour l'exploitation des étangs de THEZILLIEU le droit de pêche sur les étangs du Genevray, moyennant une location de 100 € pour la saison 2026 et pendant la durée du bail.

La durée du présent bail sera de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2026 pour se terminer le 30 mars 2029.

- **AUTORISE** le Maire à signer avec le Président de ladite société, un bail de location.

Les frais de timbres et d'enregistrement seront à la charge de l'Association pour l'exploitation des étangs de THEZILLIEU.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 16/03/2026

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20260225-DE-2026-02-28-B-DE
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026